

09 juin 2006 -12:25

Appartient à [Conseil des Ministres du 9 juin 2006](#)

Réutilisation des ordinateurs

La fonction publique fédérale recycle ses ordinateurs pour lutter contre la fracture numérique

La fonction publique fédérale recycle ses ordinateurs pour lutter contre la fracture numérique

Sur proposition de MM. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique et de l'Intégration sociale, et Peter Vanvelthoven, Ministre de l'Emploi et de l'Informatisation, le Conseil des Ministres a approuvé un projet commun et unique de recyclage des ordinateurs de la fonction publique fédérale. Pour garantir l'efficacité des services et s'adapter à l'évolution rapide des nouvelles technologies, le matériel informatique des administrations est renouvelé en moyenne tous les 5 ans. La plupart des ordinateurs sont pourtant encore en très bon état et tout à fait fonctionnels pour un usage non-professionnel. Ainsi, on estime que, sur les 90.000 ordinateurs détenus par les administrations fédérales, environ 7.500 machines sont remplacées chaque année, dont 2.500 qui nécessitent l'une ou l'autre réparation. A partir de 2009, ce nombre passera à 10.000 ordinateurs par an, dont 3.000 nécessitant une réparation. Tous ces ordinateurs seront désormais remis en état et recyclés par un organisme tiers, pour être ensuite revendus à moindre coût dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique. Le Gouvernement lancera prochainement un appel d'offres visant à choisir une organisation externe, qui se chargera de reconditionner les ordinateurs à destination, en priorité, des publics-cibles du plan de lutte contre la fracture numérique : personnes défavorisées, chômeurs, personnes âgées, personnes souffrant d'un handicap, etc. Dans un premier temps, ce marché sera ouvert à tous les services publics fédéraux (SPF) et de programmation (SPP). Sur une base volontaire, les autres organismes fédéraux seront invités à y participer également. Après une phase pilote de 3 ans, une évaluation sera menée dans le but de pérenniser le projet. Le recyclage des ordinateurs de la fonction publique poursuit des objectifs essentiels, non seulement dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, mais aussi en matière de gestion saine et de bonne gouvernance. Grâce à cette nouvelle procédure, les administrations publiques mettent en place une gestion plus saine et plus efficace de leur matériel inutilisé. Un projet qui remplit donc une mission évidente en matière de protection de l'environnement, mais aussi d'économie sociale et solidaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe